

## **Les fondations de l'Islam : approche historique**

PROF CLAUDIO MONGE  
Université de Fribourg  
Faculté de Théologie  
AA. 2009-2010

### **X - La « constitution » de Médine**

*Appelée également charte de Médine, a été rédigée en 622. Elle définit les droits et les devoirs des musulmans, des juifs et des autres communautés arabes tribales de Médine, pendant la guerre qui les opposaient aux Koraïchites.*

#### Clauses en rapport avec les musulmans et les croyants monothéistes

- Les musulmans Koraïchites et de Yathrib (Médine) et ceux qui les suivirent et luttèrent avec eux forment une seule communauté à part.
- Tous les musulmans quelles que soient leurs tribus ou clans partagent entre eux le prix du sang, payent la rançon des captifs selon le bon usage et l'équité.
- Les croyants monothéistes ne délaissent jamais un endetté qui a la charge d'une famille; ils lui donnent des fonds destinés à payer le prix du sang ou le rachat d'un captif.
- Tous les croyants monothéistes devront s'unir contre quiconque étant rebelle ou cherchant à promouvoir l'hostilité ou la sédition, quel que soit leurs liens familiaux ou tribaux.
- Aucun croyant monothéiste ne doit en tuer un autre, ou soutenir un non croyant au détriment d'un croyant.
- La protection de Dieu est sur tous les croyants monothéistes, indépendamment de leur classe ou de leur origine tribale.
- Les croyants monothéistes doivent s'entraider.
- Il est défendu à un croyant monothéiste ayant consenti à ce qui est écrit dans ce texte et cru en Dieu et au jour du jugement de secourir un criminel ou de l'héberger. S'il le fait, il sera maudit par Dieu au jour de la résurrection, sans pitié, et l'on n'acceptera de lui ni compensation, ni indemnité.

#### Clauses en rapport avec les juifs

- Les juifs ne font qu'une communauté avec les croyants.
- Les juifs peuvent continuer de professer leur religion et la liberté de pratiquer leur religion est garantie.
- Tout juif qui adhère à cette charte doit avoir l'aide et l'assistance des croyants et tous les droits des croyants doivent lui être donnés.
- Chaque tribu et chaque clan juif est responsable de son prix du sang, de ses taxes de châtiment et de ses payements de rançon.

#### Clauses communes à tous

- Les juifs et les croyants monothéistes de Médine ont un pacte de défense mutuelle entre chaque groupe. Pour honorer ce pacte, ils doivent en payer le coût nécessaire.
- Les juifs et les croyants monothéistes de Médine se conseilleront et leurs relations mutuelles doivent être fondées sur la droiture, alors que le péché est interdit.
- Aucun des juifs ou des croyants monothéistes ne doit commettre de péchés portant préjudice à l'autre groupe.

## **Les fondations de l'islam : approche historique**

PROF CLAUDIO MONGE  
Université de Fribourg  
Faculté de Théologie  
AA. 2009-2010

- Si les juifs font du tort aux croyants monothéistes ou si ceux-ci font du tort à ceux-là, alors le parti lésé doit être aidé.
- Médine doit rester un lieu sacré et inviolé pour tous ceux qui joignent la charte, à l'exception de ceux qui ont commis une injustice ou un crime.
- Tous les participants à cette charte doivent boycotter les Koraïchites non musulmans de La Mecque.
- Tous les participants à cette charte doivent défendre Médine de toute attaque étrangère.
- Aucune clause de cette charte ne doit interdire à aucun parti de demander un châtiment légal.
- Aucun participant à cette charte ne peut déclarer une guerre sans la permission du prophète de l'islam Mahomet.

Chaque fois qu'un désaccord s'élève entre deux participants à cette charte, le désaccord doit être soumis à Dieu et à Son messenger pour arbitrage.